Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026001-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.001

Délibération comportant 1 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 2 décembre 2025. Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr